

# Gignac Rénovissime : une aubaine pour les propriétaires

Objectif : rénover l'habitat en favorisant les économies d'énergie.

Il aurait été difficile de faire mieux », s'enthousiasme Mme Hougon au sujet du projet d'intérêt général Rénovissime. Elle est la première à avoir déposé son dossier l'an dernier auprès du cabinet Urbanis qui gère le dispositif. Pourtant elle y est venue par hasard. « J'avais des fuites importantes du toit. J'avais fait faire des devis mais j'étais incapable de choisir devant toutes les solutions et montants proposés », se souvient-elle. En 2012, elle rencontre M. Maza de Gefosat au stand espace info énergie lors d'une exposition sur le tri des déchets à Clermont-l'Hérault. Il l'oriente rapidement sur Rénovissime, piloté par la communauté de communes de la vallée de l'Hérault (CCVH) et suit de près le dossier.

**« J'ai gagné 5 degrés de température ambiante »  
Madame Hougon**

« Nous avons établi un diagnostic sur place. En plus de la réparation du toit, nous avons proposé l'isolation du plafond et le remplacement du chauffage au fuel par la pose d'un poêle à pellets », explique-t-il. « Tout de suite, j'ai



■ Pose d'un poêle à pellets dans le couloir et isolation du plafond pour être mieux chauffé.

gagné 5 degrés de température ambiante » s'émerveille la propriétaire. Ainsi, Mme Hougon a vu ces travaux financés à près de 69% du montant global. « Dans les projets Rénovissime, les aides financières varient entre 50 et 100 % de l'investissement grâce au cumul des aides de l'Anah, du conseil général et de la CCVH voir du conseil régional pour les propriétaires bailleurs » rappelle Benjamin Labède,

responsable du projet à la CCVH. Pour Mme Hougon, si les aides financières sont importantes, l'essentiel réside bien dans le conseil. « Grâce à eux, j'ai maintenant un chauffage performant et économique et je suis à l'abri des fuites » résume-t-elle. « Je n'aurais jamais réussi à faire tout ça toute seule ». Une aubaine donc pour elle qui lui permet d'envisager sereinement l'hiver prochain.

Corres. ML : 06 83 28 99 98 + [midilibre.fr](http://midilibre.fr)

## Les conditions pour faire les travaux

Le programme Rénovissime a deux buts principaux : lutter contre les habitats insalubres en rénovant les centres anciens et développer l'offre de logement social privée. A ce titre, il s'adresse autant aux propriétaires occupant -sous conditions de ressources et d'habiter une maison de plus de 15 ans - qu'aux propriétaires bailleurs qui devront alors s'astreindre

à louer leur bien 9 ans à un loyer réglementé pour des locataires aux ressources plafonnées. Rénovissime est mis en place pour cinq ans et entre dans sa deuxième année. La première année, 74 logements de propriétaires occupants et 12 de propriétaires bailleurs ont profité d'aides financières et de l'expertise du bureau Urbanis. A noter que les travaux

déclenchant les aides ne doivent pas avoir déjà été effectués lors de la constitution du dossier et qu'il est nécessaire de passer par un professionnel du bâtiment pour les réaliser.

► Renseignements au 04 67 73 61 76 ou sur [www.renovissime.aideshabitat.fr](http://www.renovissime.aideshabitat.fr)

Corres. ML : 06 83 28 99 98 + [midilibre.fr](http://midilibre.fr)